Groupe d'études, de recherche et d'action pour la formation d'aides-soignants

La lettre d'infos n°17 DU GERACFAS

MOT DU PRESIDENT

Chers adhérents,

Que de bousculade, de rapidité dans les divers projets d'arrêtés et que de lenteur dans la parution des référentiels. Nous pouvons être comme désorientés sur les changements concernant les modalités d'admission à la formation aide-soignante, l'apparition de la formation accélérée relative au renforcement des compétences, les modifications des autorisations des instituts. Cette injonction de l'urgence nuit à la qualité du travail abouti et freine notre mise à distance sur toutes les conséquences visibles ou invisibles, bénéfiques ou néfastes.

Au nom de l'attractivité :

Au mois de mars, le GERACFAS est sollicité pour participer à un groupe de travail sur la voie de l'apprentissage en lien avec la Mission Laforcade sur l'attractivité des métiers. La volonté est belle et bien de développer cette modalité d'accès à la formation et au diplôme d'état d'aide-soignant. Nous sommes convaincus que toutes les voies d'accès sont pertinentes et répondent aux différents profils de candidats. Aujourd'hui, les aides financières gouvernementales, l'engagement des OPCO rendent attractifs la signature des contrats d'apprentissage. Cependant, nous constatons que le contrat de professionnalisation n'apparaît nullement dans les textes. Peut-on considérer que les dispositions sont les mêmes pour ces deux contrats? Demain, ce nouveau contexte (aides financières gouvernementales, coût contrat de France Compétences, apprentis exclus des capacités d'accueil) garantit ou fragilise t-il la stabilité budgétaire des IFAS?

Aussi pour améliorer l'attractivité, l'arrêté portant diverses modifications relatives aux conditions d'accès à la formation aide-soignante conduisant au diplôme d'état d'aide-soignant adapte certaines dispositions sur la procédure de la sélection et de l'admission des candidats. Les modalités d'accès pour certains profils [(comme les agents ayant réalisé les 70 heures de formation pour le renforcement des compétences ou pour l'ubérisation de la formation aide-soignante les avis divergent), les candidats de la voie de l'apprentissage, les agents ayant un an d'exercice professionnel] sont facilitées. A contrario pour les autres profils de candidats (les bacheliers ASSP/SAPAT, les droits communs) leurs conditions d'admission sont inchangées. Nous interrogeons à la fois ces modalités différentes pour une même formation et le nouveau profil des promotions aides-soignantes qu'elles provoqueront. L'expérience professionnelle certes peut soutenir et construire des savoirs, l'accès au niveau 4 de la formation, l'analyse réflexive mise en exergue dans les nouveaux référentiels engagent l'aide-soignant vers un haut raisonnement clinique. Gageons que ces nouvelles modalités d'accès n'interférent aucunement cette montée en compétences.

De plus, la volonté d'augmenter les capacités d'accueil avec notamment la possibilité des doubles rentrées questionnent les capacités d'accueil en stage. A la fois dispenser un encadrement optimal dans les lieux de stage et sauvegarder un parcours de stage qualifiant pourraient se révéler de la mission impossible.

GERACFAS – IFAS – Ancenis .47 boulevard Vincent – Impasse Georges Clémenceau - CS 10119 - 44153 Ancenis
Site : www.geracfas.com – Messageries : info@geracfas.com // president@geracfas.com
Tél : 02.40.96.41.22
Membre de l'ASI

La lettre d'infos n°17 DU GERACFAS

D'autre part, la nouvelle ingénierie participe également à l'attractivité. Les référentiels ne sont pas officiellement parus. Le GERACFAS a relayé vos questionnements lors de trois courriers différents. Depuis 2 mois et suite à nos multiples sollicitations de rencontres, nous attendons à ce jour que la DGOS veuille bien s'entretenir avec nous.
Nous voulons des précisions sur les équivalences/dispenses et les allégements de formation concernant les blocs de compétences afin de construire un parcours de formation pour les passerelles et partiels.
La durée de la formation 44 semaines avec 3 voire 5 ou 7 semaines de vacances retarde la constitution des dossiers de prise en charge par les OPCO.
Toutes vos interrogations relayées par vos délégué(e)s constituent ces trois courriers envoyés à la DGOS et disponibles sur notre site.
Nous déplorons vivement que le groupe de travail sur la nouvelle ingénierie se soit achevé en janvier 2021 sans avoir abordé les parcours partiels et la gouvernance des instituts.

S'ajoute à cela la réforme du Baccalauréat Accompagnement Soins et Services à la Personne. Le GERACFAS est membre du groupe de travail. Nous devons rester vigilants et défendre la spécificité, le cœur métier de l'Aide-Soignant.

Et ce n'est pas fini, n'oublions pas que les instituts de formation devront obtenir la certification qualiopi pour janvier 2022.

Force est de constater un contexte instable par manque d'informations qui nuisent à la mise en œuvre de nos dispositifs pédagogiques, un climat sanitaire encore emprunt de la pandémie et une charge de travail décuplée en raison de tous ces changements. Nous savons ces enjeux majeurs.

Le GERACFAS est conscient de toutes les difficultés et sollicite au mieux et autant qu'il le peut le ministère. Je sais que certaines régions se réunissent au sein du GERACFAS pour préparer la rentrée 2021. J'aimerai tant vous apporter des réponses fiables et pérennes. Dés qu'elles seront connues vous serez informés dans l'immédiateté. Je remercie le Conseil d'Administration qui m'a aidé et m'aide encore à la relecture des courriers envoyés à la DGOS
Soyez certain de notre soutien et je vous livre ma colère de ne pouvoir vous apporter des réponses tant attendues. Nous préparons l'Assemblée Générale du GERACFAS qui sera consacrée aux référentiels de la formation aide-soignante.

Terminons de manière positive, ces nouveaux référentiels de formation impulsent à réinterroger nos dispositifs de formation, nos méthodes pédagogiques, nos pratiques professionnelles. C'est un point bénéfique pour tous. Prenons le temps de le faire et acceptons que l'année 2021-2022 soit une année transitionnelle et de mise en œuvre perfectible.

Œuvrons ensemble pour la formation et le métier aide soignant.

Michel Joubard,
Président du GERACFAS